



Joinville-le-Pont, le 22 avril 2020

Direction Générale des Services
01 49 76 60 34

Objet : Rentrée scolaire du 11 mai 2020

Madame Guylène MOUQUET-BOURTIN
Directrice académique des services de
l'éducation nationale
Immeuble Saint-Simon
68, avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil Cedex

Madame la Directrice,

Le gouvernement annonce une réouverture progressive des écoles et des crèches à partir du 11 mai.

Le Ministre de l'Education a, le 21 avril, annoncé une reprise en trois étapes :

- La semaine du 11 mai : les élèves de grande section, de CP et de CM2 retourneront en classe par groupe de quinze au maximum, mais pas dès le lundi, qui sera réservé à une prérentrée des enseignants.
- La semaine du 18 mai : ce sont les élèves de 6^e et de 3^e pour le collège et de 1^{re} et de terminale pour le lycée qui reprendront les cours.
- La semaine du 25 mai : c'est l'ensemble des classes qui rouvriront, toujours avec un plafond de quinze élèves par classe.

Pour les petites et moyennes sections de maternelle, "*l'objectif est que toutes les classes soient rentrées en juin*", a ensuite déclaré le ministre, précisant que pour le respect des gestes barrières, cela supposait "*des groupes inférieurs à 10 élèves*".

Le Ministre a par ailleurs précisé que si une famille ne veut pas envoyer son enfant à l'école, ce sera possible, mais dans ce cas il aura l'obligation de suivre l'enseignement à distance.

Cette annonce a suscité, vous le savez, beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes chez les parents d'élèves Joinvillais, les enseignants et les agents périscolaires.

La Ville de Joinville-le-Pont a toujours répondu présente avec, je crois, une grande réactivité. Je souligne d'ailleurs que nous accueillons les enfants du personnel soignant et des forces de l'ordre depuis plusieurs semaines. C'est d'ailleurs la Ville, et non l'Etat, qui fournit aux enseignants en première ligne les masques chirurgicaux, le gel hydro-alcoolique et les gants.

J'ai décidé de lancer dès à présent un sondage auprès des parents d'élèves pour avoir leur sentiment à propos de l'accueil possible de leurs enfants dans les écoles le 11 mai. Je ne manquerai pas de vous envoyer les résultats.

Voici une liste de questions non exhaustives, centrées sur le primaire dont à la charge la commune qui me paraît important de vous poser :

Des groupes de 15 enfants une semaine sur deux

Comment seront identifiés ces enfants et comment seront-ils contactés ?

L'objectif prioritaire dans un premier temps était de cibler les enfants qui avaient des difficultés à suivre la classe à distance. Le Ministre a ré-évoqué une «priorité sur certains publics» hier lors de son audition. Cela me semble un objectif essentiel à poursuivre. De fait ces élèves « décrocheurs » pourront-ils rester en permanence à l'école plutôt qu'une semaine sur deux ?

Par ailleurs, Edouard Philippe a évoqué une alternance d'une présence physique des enfants (par groupe de 15) une semaine sur deux. Le Ministre Blanquer a évoqué 4 positions pour les enfants :

« Soit l'élève est en demi-groupe en présence, soit il est à distance, soit il est à l'étude si la configuration de l'établissement le permet. Nous proposerons aussi de manière facultative à toutes les communes de mettre en place des activités sportives à côté de l'établissement. Elles pourront se dérouler dans les gymnases ou dans les parcs.»

Cela va bien entendu poser de très nombreuses questions pratiques :

- Comment un enseignant peut-il faire à la fois cours en présentiel et en distanciel pour les enfants qui ne seraient pas présents en cour ?
- Les enfants des enseignants (y compris les maternelles) et du personnel d'animation, au même titre que ceux du personnel soignant et des forces de l'ordre, seront-ils prioritaires pour retourner à l'école (et ce sans alternance d'une semaine sur deux)? En effet pour pouvoir assurer les temps scolaires et périscolaires encore faut-il qu'ils soient dégagés de leurs obligations de garde d'enfants.
- Le Ministre a évoqué un travail avec les Maires pour mettre en place des activités sportives ou de l'étude : est-ce sur le temps scolaire ? Qui encadrera ces activités ?
- Comment seront gérées les fratries (enfants à la maternelle, en primaire et au collège) des familles qui devront s'organiser ?

L'école sera-t-elle obligatoire ?

Après avoir déclaré qu'elle ne serait pas obligatoire le 11 mai, le ministre a changé de discours : l'école sera bien obligatoire mais « *tout le monde [n'ira] pas tout de suite* ». Hier le Ministre est revenu une nouvelle fois sur ces déclarations en estimant qu'elle ne serait finalement pas obligatoire à condition de suivre l'école à distance.

C'est une question essentielle pour les parents qui, parce qu'ils peuvent continuer à garder leurs enfants, refusent de remettre leurs enfants à l'école avant septembre.

Quelles règles sanitaires ?

Le Ministre a indiqué qu'un protocole sanitaire serait établi. Nous attendons en effet des règles claires, étayées sur des recommandations scientifiques, sur les protocoles de nettoyages des locaux qui seront occupés et qui sont sous la responsabilité de la Ville. Qu'il s'agisse du type de produits à utiliser ou de la fréquence.

Il en va de même sur le respect des gestes barrières par les enfants dans les différents locaux types d'une école (réfectoire, cours d'école, classe). Si bien entendu au cas par cas il faudra une adaptation locale, toutes les écoles étant différentes, il me semble essentiel que des recommandations nationales soient édictées.

Le port du masque sera-t-il obligatoire ?

L'Etat fournira-t-il des masques en nombre suffisant aux enseignants ? Ce n'est pas le cas actuellement puisqu'aucun masque ne leur a été donné. La Ville y pourvoit.

Les enfants devront-ils obligatoirement porter un masque lorsqu'ils sont en classe ? Si oui est-ce le cas aussi pour les enfants de maternelles ?

Le dépistage des personnels ?

Dans une lettre adressée au ministre, les syndicats enseignants, lycéens et la principale fédération de parents d'élèves, la FCPE, demandent la mise en place d'une « *politique massive de tests* ». L'Association des maires de France la réclame aussi.

Je crois qu'ils ont raison. Avant la reprise il est important de tester les adultes (enseignants, animateurs, atsem, secrétaires, personnel des cantines, etc.) qui seront au contact des enfants.

Quelle organisation pour la restauration scolaire ?

Bien entendu cela va dépendre du nombre d'élèves accueillis mais la question de l'organisation physique des réfectoires est essentielle puisque le port du masque y est impossible.

Même si ce temps est sous la responsabilité exclusive des villes nous attendons des consignes et recommandations sur les mesures distancielles à observer.

Quelle organisation des activités périscolaires ?

Là aussi nous attendons de la DDCS des informations sur les activités que nous pourrons mettre en place avec les enfants et celles qui seront à proscrire pour des raisons sanitaires.

Par ailleurs j'attire votre attention sur le fait que le personnel d'animation risque de manquer à l'appel pour des raisons légitimes (garde d'enfants, arrêt de travail, etc.). Il faudra me semble-t-il être très souple sur les taux d'encadrement.

Quelle organisation dans les cours d'école ?

Respecter la distance sociale dans les cours d'école se révèlera une gageure pour les enfants mais aussi pour le personnel encadrant qu'il soit enseignant ou d'animation.

Quelle organisation de l'accueil le matin ?

Il est en effet impossible d'avoir des attroupements de parents et d'enfants devant les portes de l'école. La fluidité des accueils le matin sera essentielle. A ce titre est-ce que des rentrées échelonnées sont prévues ?

Vous constaterez, Madame la Directrice, les questions sont très diverses et touchent à des questions très pratiques. La date du 11 mai est proche. Une nouvelle fois les collectivités devront réaliser des miracles de réactivités alors qu'elles sont elles aussi dans un fonctionnement de gestion de crise.

Je sais que vous aurez à cœur d'y répondre dans les plus brefs délais pour que nous puissions nous organiser au mieux et anticiper la réouverture des écoles à Joinville.

Je vous prie, Madame la Directrice, de bien vouloir agréer l'expression de ma parfaite considération.



Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Monsieur Olivier DOSNE